

# GRÈVES GÉNÉRALES

## 7 & 11 FÉVRIER 2023



Le syndicat CGT BPCE APS appelle l'ensemble des salariés de BPCE APS sur l'intégralité des sites à poursuivre massivement les 2 prochaines journées du mouvement de grève nationale intersyndicale

**Les mardi 7 février + samedi 11 février 2023**

contre la réforme des retraites et  
pour l'augmentation générale des salaires chez BPCE APS !

**Débrayage de 1h minimum à la journée**

**Mardi 7 février 2023**

- **Dijon : 14h00 Place de la Libération**
- **Bordeaux : 12h00 place de la bourse**
- **Grenoble : 10h00 place de la gare de Grenoble**
- **Lens ( Arras ) : 9H30 devant la gare de Arras**

Les lieux et horaires des rassemblements pour le samedi 11 février 2023 vous seront transmises à partir du 8 février 2023



**Syndicat CGT BPCE APS**

6<sup>ème</sup> étage, 14 rue Léon Sestier – 38000 Grenoble

Tél : 06.11.86.74.53 - email : [cgt.bpce.aps@gmail.com](mailto:cgt.bpce.aps@gmail.com)

<https://bpce-aps.reference-syndicale.fr/>

GRÈVE !

# JE VEUX FAIRE GRÈVE !

## COMMENT M'Y PRENDRE A BPCE APS ?

### 1. LA CGT ( ou l'intersyndicale) A DÉPOSÉ UN AVIS DE GRÈVE AU PLAN NATIONAL, AU NIVEAU DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE OU AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE

► Je peux m'associer au mouvement de grève car le code du travail mais surtout la constitution française me le permet et me protège en cas de pression ma hiérarchie. Toute pression, sous entendu, remarque est considéré comme une atteinte au droit de grève et est condamnable en justice. Le syndicat CGT est également à vos côtés, adhérents et non adhérents, en cas de pression subie.

### 2. COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE ME METTRE EN GRÈVE ?

► De 1 heure, 2 heures, une demie-journée ou à la journée, le temps que je peux et que je souhaite.

### 3. CE QUE JE DOIS FAIRE LE JOUR DE LA GRÈVE ( QUE JE SOIS EN TELETRAVAIL OU SUR SITE ) ?

► a) Je préviens par tout moyen à ma disposition ( mail, sms...) mon responsable d'unité que je suis en grève suite à l'appel d'un syndicat.

Exemple de formulation : Je vous informe que sous la couverture d'un appel à la grève d'un syndicat pour le JJ/MM/AA, je me déclare gréviste ce jour la pour la durée de ( indiquer la durée ).

► b) dans anytime, effectuer une demande d'événement => dans l'onglet autres ( situé en dessous de l'onglet absences pour poser les congés, je sélectionne " grève" ( situé en dessous de la ligne absence pour la pose des cp/rtt) et je saisi la durée.

Vous avez 40 jours pour régulariser votre absence comme pour toute demande sur l'outil.

## DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ? BESOIN D'AIDE ?

Contactez nous ( nous soutenons et aidons tous les salariés )

